

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Pièce(s) jointe(s) : convention

1ère édition du salon européen du MCO aéronautique de défense, ADS SHOW Europe du 25 au 27 septembre 2012 - Organisation d'un stand commun Cub-Conseil Régional d'Aquitaine - Modalités de participation des collectivités - Convention - Autorisation de signature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans la perspective de la construction de l'Europe de la Défense, la France dispose sur l'agglomération bordelaise avec notamment le SIMMAD (Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la Défense) d'un complexe aéronautique de Défense unique au niveau européen.

Situé au cœur de l'Aérospace Valley, pôle de compétitivité mondial qui compte parmi ses membres les donneurs d'ordre majeur du MRO (Maintenance, repair and operations : secteur d'activité de la maintenance et de l'assistance technique), ce dispositif militaro-industriel bénéficie également des dynamiques déployées par des technopoles et des centres de formation locaux à l'image de Bordeaux Technowest dont l'Aéroparc offre tous les atouts d'un grand site dédié aux activités de l'Aéronautique, de l'Espace, et des Systèmes Embarqués pour accueillir de nouveaux partenaires, déployer des activités de R&D et animer de grands projets. De même, la création récente d'un centre de formation aéronautique à vocation européenne sur l'AEROCAMPUS Aquitaine de Lastrene complète et confère une cohérence sans égal à ce nouveau pôle.

C'est dans ce contexte que se tiendra du 25 au 27 septembre 2012 sur l'AEROCAMPUS Aquitaine et la Base Aérienne 106 de Bordeaux-Mérignac, ADS SHOW Europe, le premier salon européen du MCO (Maintien en condition opérationnelle) aéronautique de défense.

L'objectif de ces 3 jours est de mettre en relation des représentants des états-majors et des armées européennes ainsi que des clients export de l'industrie de défense avec les experts du MCO et les entreprises susceptibles de leur apporter des réponses sur l'ensemble de leurs besoins, en contribuant au dialogue/décloisonnement entre acteurs publics et privés.

Cette volonté de rapprocher les acteurs privés et étatiques du MCO aéronautique pour gagner en compétitivité rejoint ainsi les ambitions locales qui visent à positionner la Région Aquitaine comme pôle de compétence en matière de MCO aéronautique de Défense.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Conseil Régional d'Aquitaine ont souhaité être présents à ce salon et de créer un stand commun.

Le Conseil Régional d'Aquitaine ayant la charge d'organiser et de coordonner ce stand, il est convenu que la Cub prenne en charge la moitié des dépenses liées aux frais communs d'aménagement. Le montant des frais communs d'aménagement est estimé à 30 000 € HT. Sous réserve de modification et de la production de la facture définitive, le montant de la part à la charge de la Cub est estimé à 15 000 € HT.

Afin de définir les modalités de prise en charge de ces frais communs par le Conseil Régional d'Aquitaine et de règlement de la part à la charge de la Cub, une convention doit être conclue entre le Conseil Régional et la Cub.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L4221-1 et L5211-1 et L5211-9

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour l'attractivité de son territoire, la Communauté Urbaine de Bordeaux a un intérêt certain à être présente au salon ADS SHOW Europe et pour ce faire, conclure avec le Conseil Régional d'Aquitaine, une convention déterminant les modalités administratives et financières de la participation des deux collectivités à la réalisation du stand commun.

DECIDE

Article 1 : la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au salon ADS SHOW Europe du 25 au 27 septembre 2012 sur le stand qui sera réalisé en commun avec le Conseil Régional d'Aquitaine, et le principe de conclure une convention déterminant les modalités administratives et financières de la participation des deux collectivités sont adoptés,

Article 2 : le projet de convention tel qu'annexé au présent rapport est approuvé,

Article 3 : le Président est autorisé à signer ladite convention avec le Conseil Régional d'Aquitaine ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Article 3 : la dépense correspondante de 15 000 € HT sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 011, article 6233, fonction 900, CRB VC00 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts et le groupe des élus Communistes et Républicains votent contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2012

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2012

M. ALAIN CAZABONNE